



Conseil économique et social

Distr. générale
18 février 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté du Conseil économique et social pour 2014

Dans sa décision 2014/202, le Conseil économique et social a pris note de l'ordre du jour provisoire pour 2014¹, étant entendu qu'il l'examinerait en vue de son adoption à une date ultérieure.

On trouvera en première partie du présent document la liste des points de l'ordre du jour provisoire du Conseil pour 2014¹. La deuxième partie contient les annotations, qui ont pour but de fournir un bref historique de chaque point et d'indiquer, le cas échéant, la liste des documents qui devront être mis à disposition au cours de la session. Le présent document ne concerne pas les points que le Conseil n'examine que tous les deux ans².

Le programme de travail pour 2014 a été approuvé par le Conseil dans sa décision 2014/202. Il a été publié sous la cote [E/2014/1/Rev.1](#). Il comprend, entre autres, l'organisation des travaux de la session de fond du Conseil en rapport avec les activités opérationnelles pour le développement, l'intégration et les affaires humanitaires, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, le débat de haut niveau, les réunions de coordination et d'organisation et de la réunion consacrée au financement du développement.

¹ [E/2014/1/Rev.1](#), annex II.

² Coopération Sud-Sud en faveur du développement; projet de budget-programme pour l'exercice biennal; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes; Forum des Nations Unies sur les forêts; transport de marchandises dangereuses; instituts de recherche et de formation des Nations Unies.



I. Ordre du jour provisoire de la session de 2014³

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations.
5. Débat de haut niveau :
 - a) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - b) Forum pour la coopération en matière de développement;
 - c) Examen ministériel annuel;
Thème : « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement »;
 - d) Débat thématique;
Thème : [à déterminer].
6. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial.
7. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
8. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond.
9. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

³ E/2014/1/Rev.1, annexe II.

10. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017;
 - c) Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - f) Le tabac ou la santé.
11. Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#) et [61/16](#) de l'Assemblée générale.
12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
13. Coopération régionale.
14. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.
15. Organisations non gouvernementales.
16. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistiques;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Cartographie;
 - j) Les femmes et le développement;
 - k) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.
17. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;

- e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
- g) Droits de l'homme;
- h) Instance permanente sur les questions autochtones.

II. Annotations

1. Élection du Bureau.

À ses 1^{re} et 2^e séances de sa session de 2014, les 14 et 30 janvier, le Conseil a élu son Bureau pour la durée de la session. Conformément à la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale et à sa décision 2013/265, le mandat des membres du Bureau élus pour 2014 s'étend de la date de leur élection à l'élection de leurs successeurs, qui devrait avoir lieu au début du nouveau cycle qui débutera en juillet 2015, étant entendu qu'ils soient toujours représentants d'un membre du Conseil.

À sa 2^e séance de sa session de 2014, le 30 janvier, le Conseil a, sur la recommandation de son président, statué sur les responsabilités spéciales qui incombent aux membres du Bureau (décision 2014/203).

Documentation

Aucun document nécessaire.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa 2^e séance plénière, le 30 janvier, le Conseil a pris note de l'ordre du jour provisoire pour 2014, étant entendu qu'il l'examinera en vue de son adoption à une date ultérieure (décision 2014/202).

Documentation

Ordre du jour et programme de travail provisoire du Conseil économique et social pour 2014 ([E/2014/1/Rev.1](#))

Documentation relative au programme de travail provisoire du Conseil économique et social pour 2014 ([E/2014/2](#))

Ordre du jour provisoire annoté du Conseil économique et social pour 2014 ([E/2014/100](#))

3. Programme de travail de base du Conseil

Conformément à la résolution [1988/77](#) du Conseil relative à la revitalisation de ses travaux, le Président organisera, avec la coopération des autres membres du Bureau, des consultations avec les membres du Conseil sur le projet de programme de travail, à la suite desquelles il présentera des propositions au Conseil pour examen.

En application de la décision 2006/206, le Président du Conseil convoquera des consultations, en fonction des disponibilités, en vue d'adapter l'organisation des travaux et des méthodes de travail du Conseil, conformément aux dispositions des résolutions [60/1](#), [61/16](#) et [68/1](#) de l'Assemblée générale.

4. Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

En application de sa décision 2014/202, le Conseil organisera, lors des réunions de coordination et d'organisation de la session, des élections visant à pourvoir les postes vacants dans ses organes subsidiaires.

Documentation

Annotations relatives aux élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social ([E/2014/2/Add.1](#))

Élection des membres des commissions techniques du Conseil économique et social ([E/2014/9](#) et additifs)

5. Débat de haut niveau

a) Concertations de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales

Conformément aux résolutions [48/162](#) et [61/16](#) de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra une concertation de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale lors de son débat de haut niveau.

Documentation

La situation économique et sociale dans le monde 2014 ([E/2014/50](#)) (résolutions [118 \(II\)](#) et [52/180](#) de l'Assemblée générale et résolution [1983/50](#) du Conseil)

Situation et perspectives de l'économie mondiale 2014 et mise à jour à la mi-2014 (résolution [118 \(II\)](#) de l'Assemblée générale et résolution [1990/52](#) du Conseil)

b) Forum pour la coopération en matière de développement

Conformément aux résolutions [60/1](#) et [61/16](#) de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra au plus haut niveau son forum bisannuel de la coopération en matière de développement, afin d'examiner les tendances de cette coopération, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, de favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (résolution [61/16](#) de l'Assemblée générale)

c) Examen ministériel annuel

Thème : « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement ».

En application des résolutions [60/1](#) et [61/16](#) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen

ministériel annuel (décision [2011/208](#) du Conseil). Le rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'entités compétentes des Nations Unies et énoncera des recommandations pratiques que le Conseil examinera.

Documentation

Rapport du Secrétaire général intitulé : « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement »

d) Débat thématique

Thème : [à déterminer]

En application des résolutions [60/1](#) et [61/16](#) de l'Assemblée générale, le Conseil devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

Documentation

Rapport du Secrétaire général consacré au thème du débat thématique

6. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

En application des résolutions [33/134](#) et [58/220](#) de l'Assemblée générale, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud se réunit chaque année impaire et rend compte à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Conseil économique et social.

Dans sa décision [17/2](#), le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a établi que sa dix-huitième session se tiendrait en 2014. Le Conseil examinera par conséquent le rapport du Comité sur les travaux de sa dix-huitième session lors de sa propre session de 2014 (décision [2013/216](#)).

Documentation

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-huitième session ([A/69/39](#))

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

Dans sa résolution [68/229](#), l'Assemblée générale a invité le Conseil à débattre, à sa session de 2014, des conséquences, pour le Système des Nations Unies pour le développement, de la mise en œuvre de sa résolution [68/1](#), tout en soulignant la nécessité de limiter les coûts de transaction liés à l'élaboration de rapports et d'éviter d'exiger l'établissement de nouveaux rapports ou de rapports supplémentaires.

Dans sa résolution [2013/5](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de regrouper les rapports annuels sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et sur le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations

Unies en un seul rapport auquel auront contribué tous les fonds, programmes, institutions spécialisées et autres entités pertinentes des Nations Unies, après consultation de ces derniers, afin de faciliter l'établissement de rapports analytiques utiles et de grande qualité sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Dans cette même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général, en étroite concertation avec le système des Nations Unies pour le développement et les pays utilisant des descriptifs de programmes communs de pays, de s'assurer que les propositions concernant l'examen et l'approbation des descriptifs de programmes communs de pays s'agissant des pays mettant en œuvre l'initiative « Unis dans l'action » soient dûment présentées à sa session de fond de 2014

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2012 (résolutions [35/81](#), [59/250](#), [62/208](#), [63/232](#), [63/311](#) et [64/289](#) de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur les résultats obtenus, les mesures prises et les mécanismes mis en place comme suite à la résolution [62/208](#) de l'Assemblée générale sur l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolutions [62/208](#), [63/232](#), [63/311](#) et [64/289](#) de l'Assemblée générale et [2008/2](#), [2009/1](#), [2010/22](#) et [2011/7](#) du Conseil)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolutions [62/208](#), [63/232](#) et [65/177](#) de l'Assemblée générale)⁴

b) Rapports des Conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera saisi des rapports annuels des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial (résolutions [48/162](#), [62/208](#), [64/289](#), [65/176](#), [67/226](#) et [68/229](#) de l'Assemblée générale et résolutions [1995/51](#), [2011/5](#) et [2013/5](#) du Conseil)

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur ses travaux en 2013 ([E/2013/35](#)) (résolutions [48/162](#), [59/250](#), [62/208](#) et [65/176](#) de l'Assemblée générale et résolution [1995/51](#) du Conseil)

⁴ Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur ses travaux de 2013 (E/2013/34/Rev.1) (résolutions 48/162, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2013 (E/2014/14) (résolutions 48/162, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2013 (E/2014/36) (résolutions 48/162, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (résolution 64/289 de l'Assemblée générale et résolution 2011/5 du Conseil)

7. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

L'Assemblée générale, dans sa résolution 68/102, et le Conseil, dans sa résolution 2013/6, ont prié la Coordonnatrice des secours d'urgence de poursuivre ses efforts pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire, l'obligation de rendre des comptes dans ce domaine et son autorité au sein du système d'intervention humanitaire des Nations Unies, et demandé aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales compétents, ainsi qu'aux autres acteurs de l'aide humanitaire et du développement de continuer à coopérer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat pour améliorer la coordination, l'efficacité et l'efficience de l'aide humanitaire.

L'Assemblée générale et le Conseil ont également prié le Secrétaire général de continuer à renforcer l'appui apporté aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs des opérations humanitaires ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies, notamment en leur donnant la formation nécessaire, en recensant les ressources et en améliorant les mécanismes de recherche et de sélection des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies, ainsi qu'à les rendre davantage comptables de leur action et de lui faire rapport sur les mesures prises pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de continuer à renforcer sa capacité de recruter et de déployer le personnel requis avec rapidité et souplesse, de se procurer rapidement, à bon prix et, le cas échéant, localement les fournitures et les services nécessaires aux secours d'urgence, et de décaisser rapidement les fonds destinés à permettre aux gouvernements et aux équipes de pays des Nations Unies d'assurer la coordination de l'aide humanitaire internationale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolution 52/12 B de l'Assemblée générale et décision 1999/208 du Conseil)

8. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond

Dans sa résolution 45/264, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de donner effet aux recommandations qui lui sont adressées dans l'annexe à ladite résolution, précisant que la session de fond du Conseil économique et social comporterait plusieurs phases, dont un débat consacré à la coordination des activités des institutions spécialisées et des organes, organisations et organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes conformément aux Articles 63 et 64 de la Charte. Dans sa résolution 2008/29, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen lors du débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de l'année suivante, un rapport sur les mesures prises pour appliquer la Déclaration ministérielle issue de son débat de haut niveau. Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a décidé que des réunions spéciales de coordination et d'organisation seraient tenues régulièrement pour remplacer le débat général et celui consacré aux questions de coordination.

9. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Dans sa décision 2011/217, le Conseil a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à lui transmettre, chaque année à compter de 2012, un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux nouvelles fonctions qu'il exerce et à sa nouvelle vision.

Documentation

Rapport de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Dans sa résolution 2013/44, le Conseil a prié son Président, agissant en étroite concertation avec les États Membres, de continuer à coopérer étroitement et à intensifier le dialogue avec les organisations et les parties prenantes intéressées sur tous les éléments relatifs à la préparation de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil, en particulier sur la date et l'ordre du jour de la réunion de l'année suivante, afin de promouvoir des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au financement du développement.

Documentation

Note du Secrétaire général sur le thème général de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les organismes issus des Accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les organismes issus des Accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du

commerce et la CNUCED, établi par le Président du Conseil (résolutions [58/230](#), [62/187](#) et [65/145](#) de l'Assemblée générale et résolution 2010/26 du Conseil)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

L'Assemblée générale, dans sa résolution [67/221](#), a prié le Comité des politiques de développement de faire le point des progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés, en consultation avec les gouvernements de ces pays, tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devient effectif, puis tous les trois ans, en complément des deux examens triennaux de la liste des pays les moins avancés, et d'inclure ses conclusions dans son rapport annuel au Conseil économique et social

À sa session de fond de 2013, le Conseil économique et social, dans sa résolution 2013/46, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa session de fond de 2014 un rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa seizième session (24 au 28 mars 2014) ([E/2014/33](#))

10. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination présentera au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur les travaux qu'il a menés en 2013 (décision 2001/321 du Conseil).

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (2 au 27 juin 2014) comportera les observations formulées par le Comité à l'issue de l'examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (résolutions [31/93](#) de l'Assemblée générale et 2008 (LX) du Conseil).

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2013

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-quatrième session ([A/69/16](#))

b) Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et

dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 (résolutions [58/269](#) de l'Assemblée générale et 1988/77 du Conseil).

Documentation

Chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 (voir les fascicules correspondants du document [A/69/6](#)).

c) Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

L'Assemblée générale, dans sa résolution [62/137](#), a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte chaque année du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de sa vingt-troisième session extraordinaire, d'évaluer les progrès réalisés dans l'intégration du principe de la parité, en indiquant notamment les réalisations marquantes, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et de recommander de nouvelles mesures propres à renforcer l'application des textes précités.

À sa session de fond de 2013, le Conseil, dans sa résolution [2013/16](#), a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de fond de 2014, un rapport sur l'application de la résolution, notamment sur la promotion du principe de responsabilité aux niveaux national et mondial et sur les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

À sa session de fond de 2013, le Conseil, dans sa résolution [2013/15](#), a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à sa session de fond de 2014, afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le relèvement, la reconstruction et la stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, compte tenu des priorités de développement national à long terme, en s'appuyant sur le Plan stratégique de développement d'Haïti et en veillant à éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants.

Dans la même résolution, le Conseil a prié le Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, assorti de recommandations, si nécessaire, pour examen à sa session de fond de 2014.

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

e) Pays africains qui sortent d'un conflit

À sa session de fond de 2013, le Conseil a, dans sa décision [2013/321](#), pris note du rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies ([E/2013/73](#)), et demandé qu'un autre rapport sur la question lui soit présenté, pour qu'il l'examine, à sa session de fond de 2014.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud

f) Le tabac ou la santé

À sa session de fond de 2013, le Conseil a, dans sa résolution [2013/12](#), prié le Secrétaire général de créer une équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en élargissant le mandat de l'actuelle Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, étant entendu que cette équipe spéciale sera convoquée et dirigée par l'Organisation mondiale de la Santé, fera rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Secrétaire général, et intégrera les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, y compris les travaux d'appui à la mise en œuvre rapide de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

Dans la même résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et en consultation avec les États Membres par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la Santé, de définir le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en prenant en compte les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac et les travaux menés actuellement par le secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé en vue d'élaborer une division des tâches et des responsabilités, comme celle présentée dans l'appendice 4 du Plan d'action mondial de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte contre les maladies non transmissibles pour 2013-2020, et de le faire figurer dans le rapport sur l'application de sa résolution qu'il lui présentera pour examen à sa session de fond de 2014.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

11. Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#) et [61/16](#) de l'Assemblée générale

Dans sa décision [2013/227](#), le Conseil a décidé de modifier l'intitulé du point de l'ordre du jour en y ajoutant une référence à la résolution [61/16](#) de l'Assemblée générale.

Au paragraphe 25 de l'annexe à sa résolution [68/1](#), l'Assemblée générale a indiqué que le Secrétaire général devrait faire des propositions visant à promouvoir la collaboration entre les organismes des Nations Unies, compte tenu des fonctions renforcées du Conseil économique et social, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat servant de pôle centralisateur de l'appui qui

lui est destiné, afin de mieux utiliser les ressources existantes au sein du système des Nations Unies et d'élargir ainsi le soutien apporté au Conseil et à son bureau. Les propositions devraient, entre autres mesures, permettre au Secrétariat de mieux appuyer la mise en œuvre d'un programme unifié en matière de développement. De même, le Secrétaire général devrait proposer des solutions pour renforcer l'appui fourni au Conseil, y compris au bureau de son président.

Documentation

Note du Secrétaire général faisant des propositions sur l'appui des organismes des Nations Unies au Conseil économique et social

12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolutions [57/147](#) de l'Assemblée générale et [2100 \(LXIII\)](#) du Conseil).

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale, dans sa résolution [68/89](#), adoptée à sa soixante-huitième session, et le Conseil, dans sa résolution [2013/43](#), ont prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social, et, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de renforcer le soutien déjà apporté à ces territoires et d'élaborer pour eux des programmes d'assistance appropriés.

Dans les mêmes résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil ont prié, respectivement, le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Président du Conseil de rester en relation étroite à propos de ces questions. Le Conseil a en outre demandé à son président de lui rendre compte à ce sujet et prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution concernée en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour que les activités d'assistance menées par divers organismes des Nations Unies soient aussi efficaces que possible et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa session de fond de 2014.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

13. Coopération régionale

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations qui y seront présentées et nécessitent statutairement son approbation.

Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (résolution [1823 \(XVII\)](#) de l'Assemblée générale ainsi que résolution [1817 \(LV\)](#) et décision [1979/1](#) du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale ([E/2013/15](#) et additifs)

La situation économique dans la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants ([E/2014/16](#))

Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique ([E/2014/17](#))

Résumé de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* ([E/2014/18](#))

Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives ([E/2014/19](#))

Résumé de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale* ([E/2014/20](#))

14. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

Dans sa résolution [2013/8](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, une mise à jour concernant les conditions de vie du peuple palestinien.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

15. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions [3 \(II\)](#) et [1996/31](#) et de sa décision [1995/304](#), le Conseil sera saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de ses sessions ordinaires (21 au 30 janvier et

7 février 2014) et reprises de sessions (19 au 28 mai et 6 juin 2014). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire des sessions de 2014 du Comité dans sa décision [2013/224](#).

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2014 [[E/2014/32 \(Part I\)](#)]

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2014 [[E/2014/32 \(Part II\)](#)]

16. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa seizième session (24 au 28 mars 2014) (résolutions [1079 \(XXXIX\)](#) et [1998/46](#) du Conseil).

Documentation

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa seizième session ([E/2014/33](#))

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-septième session (Genève, 12 au 16 mai 2014) (résolutions [46/235](#) et [56/182](#) de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-septième session de la Commission dans sa décision [2013/229](#).

Dans sa résolution [67/195](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application et le suivi de ladite résolution, y compris les activités menées par le système des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées compétentes, concernant l'examen décennal d'ensemble de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, lorsqu'il rendra compte, comme chaque année, à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil, des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi de ces textes aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-septième session ([E/2014/31](#))

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

c) Statistiques

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session [(4 au 7 mars 2014) (résolutions [8 \(I\)](#),

8 (II) et 1566 (L) du Conseil]]. Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session de la Commission dans sa décision 2013/235.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (E/2014/24)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (résolution 2013/22 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

e) Environnement

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire et en session extraordinaire tous les deux ans en alternance (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

Dans sa résolution 67/251, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'appellerait désormais « Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ».

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, 23 au 27 juin 2014).

Documentation

Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/69/25)

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-septième session (7 au 11 avril 2014) (résolution 49/128 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-sixième session de la Commission dans sa décision 2013/237.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-septième session (E/2014/25)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa treizième session (7 au 11 avril 2014) (résolutions

2001/45 et 2003/60 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la treizième session du Comité dans sa décision 2013/238.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa treizième session (E/2014/44)

h) Coopération internationale en matière fiscale

En application de sa résolution 2013/24, le Conseil tiendra chaque année une réunion extraordinaire pour examiner la coopération internationale en matière fiscale, y compris les mécanismes institutionnels destinés à promouvoir cette coopération. Conformément à sa décision 2014/202, il tiendra cette réunion le 5 juin 2014. Il sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés s'agissant du renforcement des travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et de l'amélioration de sa coopération avec les organismes multilatéraux, régionaux et sous-régionaux.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa neuvième session (Genève, 21 au 25 octobre 2013) (résolution 2004/69 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la huitième session du Comité dans sa décision 2013/239.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le rôle et les activités du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa neuvième session (E/2013/45)

i) Cartographie

À sa session de fond de 2011, le Conseil a décidé de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en se fondant sur le mandat de ce dernier défini à l'annexe de sa résolution 2011/24. Il examinera, à sa session de 2014, le rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session. Dans sa décision 2013/264, il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité (New York, 4 au 6 août 2014).

Le Conseil sera également saisi, à sa session de 2014, du rapport de la vingt-huitième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil). Dans sa décision 2013/257, il a approuvé le lieu et les dates de la vingt-huitième session du Groupe d'experts (New York, 28 avril au 2 mai 2014).

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session (E/2014/46)

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-huitième session

j) Les femmes et le développement

Le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-huitième session (10 au 21 mars 2014) (résolutions [42/178](#) de l'Assemblée générale et [1987/24](#) du Conseil).

Documentation

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-huitième session ([E/2014/27](#))

k) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

À sa session de fond de 2000, le Conseil a réaffirmé, dans sa résolution [2000/32](#), l'importance du rôle que jouent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination en mobilisant et en supervisant l'aide économique de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies aux États qui connaissent des difficultés économiques particulières en raison de l'application des mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité et, le cas échéant, en cherchant des solutions à ces difficultés. Dans la même résolution, il a décidé de poursuivre l'examen de la question au titre du point intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement », compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir également la résolution [59/45](#) de l'Assemblée générale).

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

17. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme**a) Promotion de la femme**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-huitième session [(10 au 21 mars 2014) (résolutions [11 \(II\)](#), [1987/22](#) et [1996/6](#) du Conseil)]. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-huitième session de la Commission dans sa décision 2013/233.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution [34/180](#) de l'Assemblée générale, annexe). Au titre de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes doit rendre compte de ses activités chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties à la Convention.

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-huitième session ([E/2014/27](#))

Note du Secrétariat transmettant les résultats des sessions de 2013 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-deuxième session [(11 au 21 février 2014) (résolutions [10 \(II\)](#), [1139 \(XLI\)](#) et [1996/7](#) du Conseil)]. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-deuxième session de la Commission dans sa décision 2013/243.

Dans sa résolution [67/142](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-neuvième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil, de l'état des préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-deuxième session ([E/2014/26](#))

Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-deuxième session (Vienne, 12 et 13 décembre 2013) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-troisième session (Vienne, 12 au 16 mai 2014) (résolution [1992/1](#) et décision 1993/242 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session de la Commission dans sa décision 2013/247.

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-deuxième session ([E/2013/30/Add.1](#))

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-troisième session ([E/2014/30](#))

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-sixième session [(Vienne, 12 et 13 décembre 2013) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil)].

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-septième session [(Vienne, 13 au 21 mars 2014) (résolutions [9 \(I\)](#) et [1991/39](#) du Conseil)]. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission dans sa décision 2013/249.

Rapport de 2013 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des

Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur les activités qu'il a menées en 2013.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-sixième session ([E/2013/28/Add.1](#))

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-septième session ([E/2014/28](#))

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur les activités qu'il a menées en 2013 ([E/INCB/2013/1](#))

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Dans sa résolution [58/153](#), l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année oralement rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut-Commissariat touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 de son statut (résolution [428 \(V\)](#) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée.

Documentation

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Dans sa résolution [62/220](#), l'Assemblée générale a décidé qu'en raison du rôle qu'elle jouait dans la formulation des politiques, elle constituerait avec le Conseil économique et social, du fait de ses attributions en matière d'orientation et de coordination générales, conformément aux fonctions qui leur sont respectivement attribuées par la Charte des Nations Unies et sa résolution [50/227](#), et avec le Conseil des droits de l'homme, un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrerait à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée

g) Droits de l'homme

Le Conseil sera saisi des rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses sessions de 2013 [(Genève, 29 avril au 17 mai et 29 novembre 2013) (résolutions [1988 \(LX\)](#), [1985/17](#) et [1995/39](#) du Conseil)].

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution [48/141](#) de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses sessions de 2013 ([E/2014/22](#))

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

h) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant les travaux de sa treizième session (12 au 23 mai 2014) (résolution [2000/22](#) du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la treizième session de l'Instance dans ses décisions 2013/260 et 2013/261.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant les travaux de sa treizième session ([E/2014/43](#))
